Le Centre de Formation UCECAAP

A l'honneur de vous informer de la journée de formation des experts inscrits,

le vendredi 29 juin 2018, à Aix-en-Provence de 10 h à 16 h 30

La formation se déroulera dans

l'amphithéâtre PORTALIS
Faculté de Droit et Science Politique
Aix-Marseille Université
3 Avenue Robert Schuman, 13100 Aix en Provence
PAS DE PARKING SUR PLACE
Nous vous recommandons le "Parc Relais Aix Kripton", Avenue de l'Arc de Meyran (bordure d'autoroute) : Navette (bus ligne 7) passant devant la Faculté de Droit (Arrêt Faculté). Départ toutes les 12 mn. Coût 2 Euros (parking+bus)

Accueil à partir de 9 h

par **M. Constant VIANO,** *Président de l'UCECAAP*
et par **M. Jean Philippe AGRESTI,** *Doyen de la Faculté de Droit et de Science Politique*

- **de 10 h à 12 h 30**

L'organisation de la justice

Intervenants :

M. Jean François BANCAL,
Président de la 3e Chambre B, Cour d'appel d'Aix en Provence

Mme Lise LEROY GISSINGER,
Conseiller à la 1ère Chambre C, Cour d'appel d'Aix en Provence

M. Laurent MARCOVICI,
Président-Assesseur à la Cour administrative d'appel de Marseille

12 h 30 déjeuner

- **de 14 h à 16 h 30**

L'organisation des experts de justice, en France et en Europe

Intervenants :

M. Robert GIRAUD,
Expert de Justice agréé par la Cour de cassation, Président du CNCEJ

M. Olivier SCHWEITZER,
Conseiller à la Cour d'appel d'Aix en Provence

M. Alain NUEE,
1er Président Honoraire, Cour d'appel de Versailles ; Président du Comité d'Orientation de l'EEEI (Institut Européen de l'Expertise et de l'Expert)

- **16 h 30 fin**

UCECAAP

Vous vous êtes déjà inscrit en 2018 au Centre de Formation.	gratuit
Vous ne vous êtes pas inscrit en 2018 au Centre de Formation mais vous êtes membre d'une compagnie de l'UCECAAP.	70 € *(adhésion 2018)*
Vous êtes expert inscrit sur la liste de la Cour d'appel mais non membre d'une compagnie de l'UCECAAP *(adhésion 2018)*	
- Pour les experts	350 €
- Pour les traducteurs interprètes	180 €
Avocats Experts membres de la CECAAM	70 €
Les étudiants en troisième cycle de DROIT ou CAPA peuvent assister aux séances de formation dispensées par le Centre de Formation de l'UCECAAP	gratuit

Nous attirons votre attention sur le fait que ces cycles de formation entrent dans le cadre des formations validées par la Cour au titre des connaissances acquises des principes directeurs du procès et des règles de procédure applicables aux mesures d'instruction selon le décret n°2004-1463 du 23 décembre 2004.

Une attestation de présence à la formation sera délivrée aux participants.*

Nota : l'adhésion au centre de formation (70 €, 180 € ou 350 € par an selon que l'on soit membre ou non d'une compagnie de l'UCECAAP) donne accès à tous les modules de formation organisés par ce centre pour l'année 2018, mais ne dispense pas de s'y inscrire.

* à imprimer à partir du site **www.ucecaap.com**

Bulletin réponse à retourner au secrétariat de l'UCECAAP avant le 22 juin 2018 (il est impératif de renvoyer ce bulletin, car seul celui-ci nous permettra d'enregistrer votre inscription à cette journée de formation).
Les inscriptions seront prises dans l'ordre d'arrivée et limitées à la capacité de la salle.

CENTRE DE FORMATION DES EXPERTS DE JUSTICE
PRÈS LA COUR D'APPEL D'AIX-EN-PROVENCE

formation permanente des experts inscrits | année 2018

Renseigner impérativement tous les champs

❑ Madame ❑ Monsieur

Nom et prénom : .....

Téléphone : .....

Email : .....

Rubrique *(en lettres)* : .....
(sera mentionnée sur le badge)

Compagnie : .....

❑ Participera à la journée de formation des experts inscrits du 29 juin 2018 (aux conditions financières ci-dessous)

❑ Matin ❑ Après Midi

❑ Inscrit au centre de formation pour 2018	gratuit
❑ Non inscrit mais membre d'une compagnie de l'UCECAAP	70 €
❑ Non membre d'une compagnie de l'UCECAAP	350 €
❑ Traducteur interprète	180 €
❑ Avocat ❑ Expert membre de la CECAAM	70 €
❑ Etudiant 3e cycle Droit ou Capa	gratuit

❑ Participera au cocktail-déjeuner ..... 38 €

Règlement : ***Les frais d'inscription et de participation au déjeuner devront être réglés en un seul chèque***

Ci-joint un chèque bancaire d'un montant total de :

..... Euros

à l'ordre du Centre de Formation UCECAAP, pour le règlement de

❑ l'inscription et le déjeuner ❑ l'inscription ❑ le déjeuner

Transports

Je réserve une place (gratuite, dans la limite des disponibilités) :

❑ Au départ de Nice (Arrêts à Mandelieu et le Muy)

❑ Au départ de St Laurent du Var (Cap 3000)

❑ Aller retour ❑ Aller ❑ Retour

UCECAAP

Secrétariat de **l'UCECAAP**
9 RUE FRANCIS DAVSO
13001 MARSEILLE

à affranchir

UCECAAP
Centre de formation

9, rue Francis Davso - 13001 Marseille
Tél. : 04.91.33.04.04 - Fax : 04.91.33.14.43
E.mail : secretariat@ucecaap.com
Site internet : www.ucecaap.com
N° d'inscription du centre de formation : 93131166213

Réalisation **ORSI** Imprimerie

CENTRE DE FORMATION des Experts de Justice

près la Cour d'appel d'Aix-en-Provence

formation permanente des experts inscrits | année 2018

UCECAAP

29 juin 2018
Aix-en-Provence